

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 79
de M. Simon Murith (PDC/PVL)
demandant d'étudier la création d'une "Régie (immobilière) culturelle"**

En séance du 2 juillet 2018, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 79 de M. S. Murith lui demandant d'étudier la création d'une "Régie (immobilière) culturelle".

Résumé du postulat

Certains quartiers de la ville de Fribourg peinent à être dynamiques, pendant que d'autres déperissent. Le postulat demande à la commune de créer une "régie (immobilière) culturelle" qui réunirait les différents acteurs culturels et les propriétaires fonciers, dans le but de permettre une exploitation culturelle de locaux vacants et de friches industrielles. La création d'une telle régie irait dans le sens d'une valorisation des espaces et d'une dynamisation des quartiers, avec des retombées autant touristiques qu'économiques.

Réponse du Conseil communal

Introduction

L'idée innovante de *Régie culturelle* a émergé en 2014 dans CULTURE2030, en réponse au manque de structure publique capable de faire le lien entre l'offre (locaux vides) et la demande (artistes) sur des périodes à court ou moyen terme, posant les conditions-cadres à la revitalisation de quartiers et offrant une vitrine au *Made in Fribourg/Freiburg*.

Le projet a été testé à petites échelles depuis 2017, en valorisant des surfaces commerciales vides à différentes reprises: Saint-Nicolas ou Journée de la culture. L'idée a été plébiscitée lors de la Journée de la culture du 28 février 2018 intitulée "Espace public, terrain de jeu culturel?". La *Régie culturelle* a été soulevée lors de deux ateliers participatifs, en présence des acteurs culturels, organisé le 11 mars 2020, lors de la Journée de la culture.

Le Conseil communal a décidé de coordonner la réponse à ce postulat avec la poursuite d'autres projets en cours, que sont la *Valorisation des Rez-de-chaussée de l'Espace Tilleul-Cathédrale* (projet C1) et la *Valorisation temporaire (jusqu'à trouver un preneur) des vitrines et rez-de-chaussée vides, en collaboration avec la Régie culturelle* (projet F4). Ces deux projets font partie du catalogue de mesures de la stratégie de valorisation du Bourg issues d'une part de la Stratégie de valorisation du Réseau Vieille Ville proposée par Espace Suisse et d'autre part des projets propres à l'Administration communale et à ses différents Services.

Ce projet concret va ainsi un pas plus loin que la demande émise dans le présent postulat, en valorisant les espaces et en s'intégrant dans un objectif plus large.

1. Buts du projet

La mise en commun des différents projets évoqués ci-dessus permet de:

- valoriser et redynamiser les axes importants de la Ville via son offre culturelle;
- trouver une utilisation ciblée et durable des rez-de-chaussée, locaux vacants et friches industrielles;
- valoriser ces lieux de manière flexible et pertinente, en tenant compte des besoins du moment;
- potentialiser en priorité les locaux communaux et utiliser de manière ponctuelle des espaces publics;
- orienter et diversifier la typologie des acteurs présents grâce à un mélange de surfaces culturelles et touristiques;
- faciliter la mise en contact entre propriétaires, locataires, autorités et acteurs culturels;
- favoriser l'accès à la culture et stimuler la participation culturelle.

2. Description du projet

Ce projet-pilote, envisagé sur trois ans, se concentrera en premier lieu sur le quartier du Bourg. Les premières expériences permettront de fixer les bonnes bases de la *Régie culturelle* et de créer une boîte à outils correspondant aux besoins en la matière. Une fois tous les outils en place pour une gestion optimale et efficace et après avoir fait ses preuves dans le quartier du Bourg, la *Régie culturelle* étendra ses activités sur l'ensemble du territoire de la Ville de Fribourg.

L'occupation de la Galerie des Arcades après rénovation permettra à la *Régie* de disposer d'une résidence à moyen terme avec un programme intégrant les acteurs culturels de la Ville. Le concept exact de cet espace est à construire dans le courant des deuxième et troisième trimestres 2020 pour une ouverture après rénovation en fin d'année 2020.

Le programme de la Journée de la culture du 11 mars 2020 a intégré deux ateliers participatifs dédiés à la *Régie culturelle*. Cette journée a permis de bénéficier de l'intelligence collective pour faire évoluer cette dernière avec les principaux acteurs culturels concernés. En parallèle à cet événement, le fonctionnement de la boîte à outils et l'acquisition d'expériences feront évoluer ce projet-pilote de manière pérenne et durable.

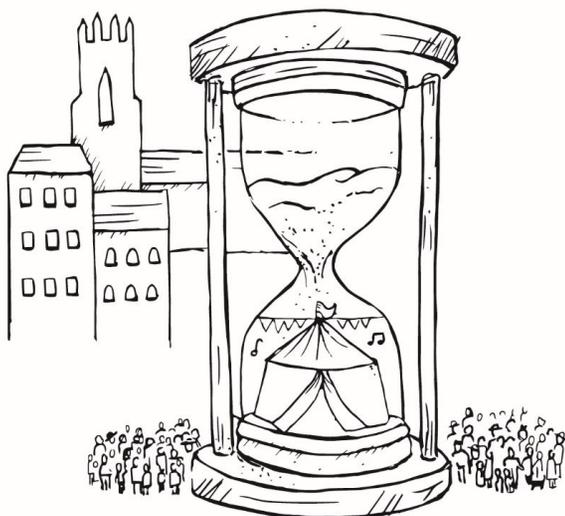
La structure jouera un rôle d'intermédiaire entre les propriétaires, acteurs culturels et touristiques, commerçants et autorités. En terme de planification, l'objectif est de créer cette structure grâce au budget de 150'000 francs validé pour l'année 2020, l'intention du Conseil communal étant de poursuivre ce projet au-delà, sous réserve de l'acceptation des budgets respectifs par le Conseil général.

3. Conclusion

Avec le projet de création d'une structure visant à se positionner comme *Régie (immobilière) culturelle*, la Ville de Fribourg répond concrètement au présent postulat et va même plus loin. En effet, en plus d'amener du contenu culturel et touristique de qualité dans les axes importants de la ville, ce projet poursuit également les objectifs d'Espace Suisse au niveau de la revitalisation et requalification du Bourg. Les espaces et quartiers seront ainsi valorisés, garantissant des retombées à tous les niveaux.

Le postulat n° 79 est ainsi liquidé.

Annexe: Présentation de la *Régie culturelle*



REGIE CULTURELLE

La culture comme moteur de l'attractivité de la Ville de Fribourg

- La Régie culturelle répond à un besoin croisé entre culture, économie et tourisme
- Elle participe à la valorisation des quartiers de la Ville en ouvrant des locaux commerciaux vides ou des friches à la création culturelle
- Elle permet de faire dialoguer l'art et l'artiste avec son environnement en proposant un outil de création et d'expérimentation
- Elle stimule la relation aux publics et favorise la participation culturelle



CHAMP D'APPLICATION



TERRITOIRE

Projet-pilote de 3 ans, initié dans le quartier du Bourg. Autres quartiers pressentis : Auge, Neuveville, Gare, Péroilles



UTILISATEURS

Jeunes artistes émergents, institutions culturelles, associations et acteurs culturels, population



CHAMPS ARTISTIQUES

Arts visuels, arts vivants et performatifs, musique, cinéma et tout autre contenu culturel jugé pertinent



MODELE ECONOMIQUE

Espaces mis à disposition par la Ville de Fribourg et les propriétaires privés (loyers et charges pris en charge entièrement ou partiellement).

POINTS DE CONTACT



BUREAU

Ouvert tous les jours à la galerie des Arcades (*lieu à confirmer*). Espace favorisant le dialogue entre le coordinateur.e de la Régie culturelle, les acteurs culturels, les propriétaires et les habitants.



PLATEFORME NUMERIQUE

Site internet FR/ALL avec pour objectif d'informer, de faciliter le dépôt de projets et la recherche d'espaces, de retracer et valoriser l'activité de la Régie culturelle, de mettre en réseau.



RENCONTRES REGULIERES

Rencontres avec les acteurs culturels 3 à 4 fois par année pour échanger sur les pratiques et les expériences passées, récolter les points d'amélioration.

ATTRIBUTION DES ESPACES

- Un contenu est proposé par un acteur culturel = recherche d'un espace adéquat pour accueillir ce contenu
- La *Régie* dispose d'un espace attractif = recherche d'un contenu cohérent pour occuper l'espace

FORMATS DES PROPOSITIONS

- TRES COURTE DUREE**
Inspiration d'un jour
- COURTE DUREE**
Réflexion d'une semaine
- MOYENNE DUREE**
Ambition d'un mois
- LONGUE DUREE**
Projection créatrice à l'année
- STOCKAGE PONCTUEL**
Matériel, décors et autres

SELECTION DES CONTENUS

- PROJETS DE COURTE DUREE**
Sélection réalisée par le coordinateur.e. de la *Régie* rattaché au Service de la culture, sur la base de critères précis. Les projets sont déposés de manière proactive sur la plateforme numérique.
- PROJETS DE MOYENNE ET LONGUE DUREE**
Sélection réalisée par un comité composé d'experts, des associations culturelles, d'écoles d'art, etc. Les projets sont des candidatures répondant à un appel à projets réalisé une fois par année.

CRITERES PRINCIPAUX D'ATTRIBUTION

1. Cohérence du projet en fonction de l'espace
2. Pertinence pour l'artiste dans son parcours
3. Qualité du contenu artistique
4. Potentiel de médiation et de participation culturelle
5. Capacité de répondre aux objectifs de CULTURE2030 – O.R.A. : Organicité – Rayonnement - Accessibilité

**La Régie culturelle,
telle l'herbe qui pousse
sur un bloc de glace**

*Un participant lors de l'atelier Régie culturelle
Journée de la culture 2020*

